

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**N° 05/2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 09/04/2025****OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EAU ET  
ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille vingt cinq et neuf avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA, Roger BRUN, MME Josyane PAGES

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'eau et de l'assainissement et donne les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve l'équilibre du budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	61 729.72	61 729.72
<b>Section d'investissement</b>	22 014.74	22 014.74
<b>Total</b>	83 744.46	83 744.46

Charge Monsieur le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 9 avril 2025  
Le Maire

